

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°2026-051

Délégués titulaires :

Nombre : 82

Présents : 52

Délégués suppléants :

Nombre : 82

Présents : 4

Absents représentés : 1

Nombre de votants : 57

Date de convocation :

Mardi 29 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-neuf heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique en date du vingt-neuf septembre, s'est réuni à la Maison des Associations, à Moret-Loing-et-Orvanne, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

Etaient présents :

Caroline MAILLARD, Fabienne COTTÉ, Nicolas GALLOT, Lucie PAMART, Marie-Charlotte NOUHAUD, Nicolas PIERRET, Arielle DADONE, Yves COZE, Olivier CHAPUS, Cyril PARUSSOLO, Lionel LEDENT, Patrick POCHON, Catherine HAMEL, Bertrand GALLOIS, Alain THIERY, Arnaud DELACOUR, Jean-Benoît LINAY, Gilles DAUMAS, Thibault FLINÉ, Fanny MALVEZIN, Chrystel SOMBRET, Laurence SAMMUT, Isabelle MARIE, Denis HAZOUARD, Laurence DELAY, Jean-Paul CULINAS, Véronique FÉMÉNIA, James MANCIAUX, Florence BERTIN, Pierre GREGOIRE, Benedikte HATTIER, Thierry PIGOT, Pascal GOUHOURY, Jérémy BEULLARD, Jean-Claude CABRAL, Nicole ROUSSEAU, Gilles TOUCHAIS, Hervé GAVOUYERE, Guy CRANO, Daniel DIDON, Isabelle COSTERIZANT, Alexandre BERTHEZ, Dikran ZAKEOSSIAN, Pascale LELOT-BERDIER, Mireille EYRIGNOUX, Olivier THEOT, Nathalie ILLE, Souheir BAYADO, Joelle MANIGHETTI, Julien FOSSAY, Benjamin SERRE, David REVERCHON, Caroline DESTORS, Caroline CESNEUT, Véronique BOISSEAU, Éric DESHAYES.

Secrétaire de séance : Dikran ZAKEOSSIAN

OBJET : Création d'un emploi permanent d'assistant de collecte et de pré-collecte des déchets

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services ;

Considérant l'évolution des besoins du service collecte et pré-collecte des déchets ;

Considérant le déploiement de nouvelles missions pour ce service ;

Sur proposition du Président de créer un emploi permanent d'assistant de collecte et de pré-collecte des déchets à compter du 1^{er} janvier 2027 ;

Considérant que cet emploi s'inscrira dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

Considérant que cet emploi sera placé sous la hiérarchie du responsable du service collecte et pré-collecte des déchets, avec notamment les missions suivantes :

- Le suivi de la qualité de la collecte et du tri (gestion et suivi des remontées d'informations et réclamations des collecteurs, gestion et suivi des dysfonctionnements récurrents de la collecte, ...)
- L'information aux usagers (remplacement de l'agent d'accueil lors de ses absences, actions de proximité, etc.)
- Des missions administratives en lien avec l'emploi
- La participation aux événements du SMICTOM (appui à l'organisation et à l'animation des événements du SMICTOM)
- D'autres missions ponctuelles (distribution de documents, déplacements pour le bon fonctionnement du service ;

Le Comité syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

DÉCIDE la création d'un emploi permanent d'assistant de collecte et de pré-collecte des déchets à compter du 1^{er} janvier 2027.

PRÉCISE que cet emploi s'inscrira dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

PRÉCISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés seront inscrits au budget 2027 et suivants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Pascal GOUHOURY



Certifié exécutoire le : **12 OCT. 2026**

Date d'affichage le : **12 OCT. 2026**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.smictom-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.